



# Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale  
25 février 2014

Original: français

---

## Comité pour l'élimination de la discrimination raciale Quatre-vingt-quatrième session

**Compte rendu analytique de la deuxième partie (publique)\* de la 2293<sup>e</sup> séance**  
Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 21 février 2014, à 15 heures.

*Président(e)*: M. Calí Tzay

## Sommaire

Adoption du projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale  
à sa soixante-neuvième session

Clôture de la session

---

\* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CERD/C/SR.2293.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-41101 (F) 250214 250214



\* 1 4 4 1 1 0 1 \*

Merci de recycler



*La deuxième partie (publique) de la séance commence à 16 h 40.*

**Projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session** (A/69/18, document distribué en anglais seulement)

1. **Le Président** invite M. Lahiri, Rapporteur, à présenter le projet de rapport annuel du Comité concernant les travaux de ses quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions.
2. **M. Lahiri** (Rapporteur) dit que le projet à l'examen est un canevas qui devra être complété afin que tous les travaux accomplis par le Comité pendant la session en cours y soient reflétés.

*Chapitre I: Questions d'organisation et questions connexes*

3. **M. Diaconu** propose de compléter la section E afin de rendre compte de la rencontre du Comité avec des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), laquelle devrait aussi être citée dans le titre de cette section.
4. *Le chapitre I, ainsi modifié, est adopté.*

*Chapitre II: Prévention de la discrimination raciale, y compris les mesures d'alerte rapide et la procédure d'action urgente*

5. **M. Lahiri** (Rapporteur) dit qu'un résumé des lettres que le Comité a décidé d'adresser à trois États parties au titre des mesures d'alerte rapide et de la procédure d'action urgente sera inséré à la suite du paragraphe 3.
6. *Le chapitre II, ainsi modifié, est adopté.*

*Chapitre III: Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention*

7. **M. Lahiri** (Rapporteur) dit que le chapitre sera complété par l'adjonction des observations finales relatives aux rapports que le Comité a examinés à ses quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions.
8. **M. Avtonomov** tient à souligner qu'il serait regrettable que les observations finales des comités ne soient plus publiées dans leur rapport annuel comme le prévoit le projet de résolution en cours d'examen au Siège à New York. En effet, le rapport annuel du Comité ne saurait comporter des renseignements sur la suite donnée à ses observations finales sans que celles-ci n'y figurent.
9. *Le chapitre III, ainsi modifié, est adopté.*

*Chapitre IV: Suivi de l'examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention*

10. *Le chapitre IV est adopté.*

*Chapitre V: Examen de l'application des dispositions de la Convention dans les États parties dont les rapports sont très en retard*

11. *Le chapitre V est adopté.*

*Chapitre VI: Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention*

12. *Le chapitre VI est adopté.*

*Chapitre VII: Suivi des communications individuelles*

13. *Le chapitre VII est adopté.*

*Chapitre VIII: Examen des copies de pétitions, des copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention*

14. *Le chapitre VIII est adopté.*

*Chapitre IX: Décision prise par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session*

15. *Le chapitre IX est adopté.*

*Chapitre X: Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*

16. *Le chapitre X est adopté.*

*Chapitre XI: Débats thématiques et recommandations générales*

17. *Le chapitre XI est adopté.*

*Chapitre XII: Méthodes de travail du Comité*

18. *Le chapitre XII est adopté.*

*Chapitre XIII: Débat sur le renforcement des organes conventionnels*

19. *Le chapitre XIII est adopté.*

*Annexe I: État de la Convention*

20. **M. Diaconu** fait observer que l'Ouzbékistan fait partie des États parties qui ont accepté les amendements à l'article 8 de la Convention et que la section C devrait être complétée en conséquence.

21. *L'annexe I, ainsi modifiée, est adoptée.*

*Annexe II: Ordres du jour des quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions*

22. *L'annexe II est adoptée.*

*Annexe III: Opinion du Comité adoptée en application de l'article 14 de la Convention à la quatre-vingt-quatrième session*

23. **M. Lahiri** (Rapporteur) dit que le texte de la décision adoptée par le Comité à la session en cours concernant la communication n° 50/2012 (CERD/C/84/DR/50/2012/Rev.1) sera inséré dans l'annexe.

24. *L'annexe III, ainsi modifiée, est adoptée.*

*Annexe IV: Renseignements sur la suite donnée aux communications pour lesquelles le Comité a adopté des recommandations*

25. *L'annexe IV est adoptée.*

*Annexe V: Rapporteurs pour les États parties dont le Comité a examiné les rapports ou la situation au titre de la procédure de bilan à ses quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions*

26. **M. Diaconu** dit que la liste devra être complétée car le rapport de l'Ouzbékistan, qui a été examiné à la séance en cours, n'y figure pas.

27. *L'annexe V, ainsi modifiée, est adoptée avec des modifications rédactionnelles mineures.*

*Annexe VI: Liste des documents publiés pour les quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions du Comité*

28. *L'annexe VI est adoptée.*

*Annexe VII: Commentaires des États parties sur les observations finales adoptées par le Comité*

29. *L'annexe VII est adoptée.*

*Annexe VIII: Texte de la Recommandation générale n° 35 sur la lutte contre les discours de haine raciale*

30. **M. Lahiri** (Rapporteur) dit que le texte intégral de la Recommandation générale n° 35 sur la lutte contre les discours de haine raciale devra être inséré dans l'annexe.

31. *L'annexe VIII, ainsi modifiée, est adoptée.*

32. *L'ensemble du projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale, tel qu'il a été modifié, est adopté, sous réserve des modifications rédactionnelles nécessaires.*

#### **Clôture de la session**

33. Après un échange de remerciements et de félicitations, **le Président** prononce la clôture de la quatre-vingt-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

*La séance est levée à 17 h 25.*